



Problème d'humidité maison achetée en 2010

Par **Aaron**, le **07/08/2011** à **22:21**

Bonjour à tous

Alors j'expose les faits!

Nous avons acheté une maison refait à neuf en mars 2010 et nous rencontrons actuellement des problèmes dans notre salon salle à manger qui est en fait une ancienne cave reaménager! Le hic c'est que nous avons tellement d'humidité que ça attaque nos meubles les joints de carrelage brillent avec l'eau qu'il peut y avoir et l'odeur ressemble un peu à celle d'une grotte!! Nous sommes obligé de laisser le chauffage toute l'année pour limité les dégats même avec 30°C dehors du coup au début de l'année nous avons eu un rapel EDF de 1500Euro!! Sachant qu'on avait en plus un super diagnostic energie du coup totalement faux.

Nous sommes coincé nous ne pouvons pas vendre notre maison comme ça et en plus nous venons d'avoir un enfant et j'ai peur pour sa santé!

Du coup je me dit puis je me retourner contre le vendeur? si quelqu'un sait combien pourrait me couter une procédure? Et par quoi commencé? Ou une solution?

Merci d'avance

Par **mimi493**, le **07/08/2011** à **22:22**

[citation] nous rencontrons actuellement des problèmes dans notre salon salle à manger qui est en fait une ancienne cave reaménager [citation] vous avez bien du voir que votre salon était en sous-sol si c'est une ancienne cave.

Avez-vous cherché à déterminer la cause de l'humidité ?

Par **Aaron**, le **07/08/2011** à **22:28**

oui tout a fait mais c'est sencé être une piece a vivre et la elle ne l'ai pas!!
Nous avons déjà fait une recherche de fuite et rien

Par **mimi493**, le **07/08/2011** à **22:46**

Avez-vous fait venir un professionnel pour rechercher les causes de l'humidité ?
Avant de faire quoi que ce soit comme recours, il faut trouver la cause et voir si c'est un vice caché
Il faut vous dépêcher parce que vous n'avez pas toute la vie pour faire jouer le vice caché à partir du moment de sa découverte. Or vous dites que vous l'avez vu de suite, donc ça fait près d'un an et demi

Par **Aaron**, le **07/08/2011** à **23:00**

Oui tout a fait du coup ont à déjà envoyé lettre recommander au vendeur pour le signaler!Alors pour le professionnel j'ai fait venir maçon et plombier peuvent pas me dir alors qui d'autres?

Par **mimi493**, le **07/08/2011** à **23:49**

Avez-vous fait une déclaration de sinistre de dégat des eaux à votre assurance ?

Par **cocotte1003**, le **08/08/2011** à **02:14**

Bonjour, regardez dans vos contrats d'assurance si vous n'avez pas incluse une assurance juridique qui vous aiderez financièrement et dans vos démérches. L'humidité se résoud parfois par une aération plus importante meme quand il fait froid, cordialement

Par **Aaron**, le **08/08/2011** à **13:08**

Alors mimi pour le dégat des eaux comme ce n'est pas une fuite ils ne veulent pas prendre notre demande en compte et du coup je vais répondre à cocotte en même temps nous avons téléphoné pour l'assistance juridique mais nous ne l'avons apparemment pas souscrite!
Et effectivement il faudrait "apparemment" (le professionnel n'a pas pu nous le garantir)mettre une vmc mais vu l'épaisseur des murs de la piece et vu que celle ci ce trouve en sous sol ça va revenir cher

Par **mimi493**, le **08/08/2011** à **14:17**

Mais vous leur avez dit que ce n'était pas une fuite ? ça peut l'être